



REGION LANGUEDOC ROUSSILLON

CTREA Languedoc Roussillon du 5 octobre 2015

MOTION Réforme territoriale de l'Etat

Les représentants des personnels au nom du SNETAP FSU

Rappellent que l'Enseignement Agricole est une composante à part entière du dispositif d'enseignement initial national, et que son organisation administrative doit de facto être calquée sur celle de l'Education Nationale ;

Considèrent que la proximité géographique entre les établissements d'enseignement agricole et l'autorité académique dont ils dépendent est indispensable pour assurer un fonctionnement réactif, efficace, approprié, et adapté à chaque établissement ;

Insistent sur l'insertion de chaque établissement d'enseignement agricole dans son territoire et sur la nécessité qui en découle de les connaître individuellement parfaitement pour piloter l'ensemble ,

Estiment que, si une coordination est nécessaire au niveau de la future région, elle ne doit pas se substituer à la structuration actuelle et en réduire par suite les instances de concertation et de dialogues, mais en assurer la cohérence.

Les représentants SNETAP- FSU demandent le maintien dans chacune des régions actuelles :

d'un Service de Formation et de Développement doté d'un directeur délégué à l'Enseignement Agricole, dépositaire de l'autorité académique,

des différentes instances de concertations et de dialogue (CREA, CTREA, CHSCT, CCPR) ainsi que de la commission d'appel.